

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
LIMITEE

E/CN.14/POP/INF.58
5 juin 1970

Original: FRANCAIS

30158
A stylized logo consisting of the letters 'IS' inside a square frame with horizontal lines above and below.

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
Réunion du Groupe d'experts de la population
Addis-Abéba, 8 - 10 juin 1970

L'ORGANISATION DE CO-OPERATION ET DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES ET LES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DU
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'ORGANISATION DE CO-OPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES ET LES ASPECTS DEMOGRAPHIQUES DU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE

Création et objectifs

1. L'organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) a succédé à l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.), créée en 1948. Le but de l'O.E.C.E. était de répartir l'aide accordée dans le cadre du Plan Marshall et d'aider les pays d'Europe qui l'avaient à joindre leurs efforts pour le relèvement de leurs économies. Ces pays ont fait un certain nombre de constatations qui, à l'expérience, se sont révélées d'une importance capitale, à savoir: le rôle déterminant de l'information dans la formulation et l'application des politiques, les rapports étroits qui existent entre tous les problèmes économiques, et enfin l'interdépendance croissante des économies nationales.

2. L'année 1960 a vu la création d'une organisation nouvelle, l'O.C.D.E., groupant les vingt pays Membres de l'O.E.C.E. plus le Canada et les Etats-Unis; d'autres pays ont adhéré depuis à cette organisation dont la liste des membres actuels est donnée dans l'Annexe A. L'objet de l'O.C.D.E. est d'élaborer des politiques visant, d'une part à promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays membres et, d'autre part, à favoriser une expansion saine dans les pays économiquement moins avancés. Pour ce faire, l'O.C.D.E. procède de deux façons: elle réunit et examine les connaissances nécessaires à l'élaboration d'une politique rationnelle dans tous les domaines importants de l'activité économique et, d'autre part, elle joue le rôle d'un point de rencontre permanent où l'élaboration de cette politique est facilitée par la confrontation et l'analyse des conceptions et des expériences de tous les pays membres.

Organisation et méthodes de travail

3. Chaque pays membre nomme auprès de l'O.C.D.E. une délégation nationale, qui est dirigée par un délégué permanent ayant rang d'Ambassadeur. Le Secrétariat se compose d'agents internationaux, répartis dans des Directions qui traitent des divers aspects des activités de l'O.C.D.E. Les membres des délégations et le Secrétariat collaborent au sein d'une série de Comités spécialisés notamment dans les secteurs suivants: Politique

économique, échanges, affaires financières, personnel scientifique et technique, main-d'oeuvre et affaires sociales, industrie, agriculture et pêcheries, et aide au développement. L'O.C.D.E. recourt fréquemment à la méthode des confrontations pour passer en revue les progrès réalisés: cette méthode se caractérise par le fait que chaque pays membre est examiné par deux pays sur la base de memorandum et de rapports d'enquête.

4. Un Centre de développement, jouissant d'un statut autonome au sein de l'O.C.D.E., a été créé en 1963 en vue d'améliorer les liaisons avec les pays moins développés: ceci devait d'une part, permettre à ces pays de profiter de l'Expérience acquise par l'O.C.D.E. et par ses pays membres, et d'autre part, fournir à ces derniers la possibilité de mieux adapter leur politique d'aide, de façon à répondre le plus efficacement possible aux besoins les plus importants des bénéficiaires. Le Centre a orienté ses activités dans deux directions: recherches visant à mieux comprendre le processus de développement et ses facteurs déterminants et à améliorer l'efficacité de l'aide; des transferts d'expériences et de connaissances, grâce notamment à la création d'un service "Question-Réponse" sur les problèmes de développement.

5. En 1968, le Conseil de l'O.C.D.E. a autorisé le Centre à entreprendre certaines activités dans le domaine démographique: les objectifs assignés à ce programme consistent à amener les pays membres à prendre mieux conscience de l'importance du facteur démographique dans le développement économique, à attirer l'attention des pays donateurs et des pays bénéficiaires sur les derniers développements intervenus dans le domaine démographique, à aider le Comité d'Aide au Développement à assurer une coordination plus étroite des programmes d'aide dans ce domaine, à mettre les informations réunis à la disposition des pays qui s'intéresseraient à ces problèmes, et à préparer la voie à une dialogue effectif entre pays développés et en voie de développement sur les problèmes d'aide dans le domaine démographique. Le programme démographique bénéficie d'un financement distinct assuré par huit des pays membres.

Les activités de l'O.C.D.E. relatives aux aspects démographiques du développement économique.

Il ressort clairement de ce qui vient d'être dit sur les activités de l'O.C.D.E. et du Centre de Développement que ces deux institutions

s'intéressent fortement aux aspects démographiques du développement économique. Le facteur démographique joue un rôle appréciable dans toutes leurs activités; toutefois, il prend une dimension particulièrement importante dans les travaux de recherche du Centre, consacrés essentiellement au développement. Ce facteur est aussi un des pôles d'intérêt majeurs du programme démographique créée au Centre en 1968; une étude effectuée récemment dans le cadre de ce programme, et qui est intitulée "Programmes Démographiques et Développement Economique et Social", sera publiée sous peu.

Le Programme démographique de l'O.C.D.E.

L'intérêt rapidement croissant manifesté ces dernières années pour les questions démographiques a fait naître un risque de double emploi dans les travaux de deux ou plusieurs institutions. C'est pourquoi les activités futures prévues au programme démographique du Centre de Développement de l'O.C.D.E. porteront essentiellement sur les problèmes démographiques, à l'étude desquels l'O.C.D.E. doit pouvoir apporter la contribution la plus utile, en raison de sa structure ainsi que des experts et des ressources dont elle peut disposer. Ces activités se traduiront notamment par:

(a) Des échanges d'information

Un vaste réseau de correspondants officiels et non-officiels a été organisé et le Centre est représenté de plus en plus fréquemment dans des réunions internationales. Dans le cadre de ces manifestations, l'O.C.D.E. se trouve dans une position exceptionnelle pour souligner l'importance que revêt la participation de ses pays membres et des pays moins développés au processus de développement, pour montrer à ces deux groupes qu'ils se doivent de comprendre leurs problèmes respectifs et, le cas échéant, pour donner des éclaircissements sur le point de vue des pays qui sont en mesure d'accorder une aide. Le Centre développe ses services d'information et espère qu'ils seront d'une utilité croissante pour les pays membres et les pays moins développés qui s'intéressent à l'incidence du facteur démographique sur l'aide au développement et particulièrement la gestion de cette aide dans le domaine démographique. Le Centre sera aussi mieux placé pour fournir des avis spécialisés à ceux qui dans le cadre de l'O.C.D.E. travaillent sur des questions qui se rapportent au développement et à l'assistance technique et dont l'étude devrait tenir compte de facteurs démographiques.

(b) Des Conférences et des Réunions de groupes d'experts

Le Centre s'attachera de plus en plus à organiser des réunions plus spécialisées, soit sur le plan régional, soit sur l'angle du sujet traité. Ainsi, en avril 1970, un groupe de travail d'experts a été réuni pour examiner les contraintes auquel se heurte le développement des activités de planning familiale en Afrique; d'autres réunions seront organisées prochainement pour étudier divers aspects de la démographie en Afrique.

(c) Des travaux de recherche

Le Centre orientera ses travaux de recherche de préférence vers les domaines dans lesquels l'O.C.D.E. peut apporter une contribution particulière. Parmi ces recherches, on peut citer des travaux sur la gestion et l'évaluation de l'aide et sur l'évolution des politiques officielles vis à vis des questions démographiques ainsi que les études économiques effectuées traditionnellement au Centre et par l'O.C.D.E. elle-même. On étudiera aussi s'il est possible de coordonner et de synthétiser les recherches déjà publiées de façon à pouvoir mettre des "abrévés" à la disposition des personnes qui travaillent sur ces sujets, soit dans les pays membres, soit dans les administrations et dans d'autres organisations des pays en voie de développement. Le Centre continuera de se tenir au courant des activités de recherche en cours à l'aide d'enquête et par d'autre moyens; on espère que cette action permettra de parvenir à mieux comprendre le rôle joué par le facteur démographique dans le processus en matière de recherche.

PAYS MEMBRE DE L'O.C.D.E.

Membres :

Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
Etats-Unis
Finlande
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Japon
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie

Pays à statut spécial

Australie
Yougoslavie